



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 04 juin 2015

Le Recteur de l'Académie de Limoges
Chancelier de l'Université

à

Mme Barbaud- Vaury
Secrétaire académique du CHSCTA

Objet : réponse aux avis du CHSCTA du 14 avril 2015

Comme suite aux avis formulé en CHSCTA du 14 avril 2015, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses de l'administration.

Rectorat

SGA DRRH

Affaire suivie par

Valérie Bénézit

Références

Téléphone

05 55 11 43 00

Télécopie

Mél.

valerie.benezit@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

13 Rue François Chénieux

87031 Limoges Cedex

AVIS n°1 : Accidents du travail et maladies professionnelles

La valeur absolue des accidents du travail et des maladies professionnelles n'est pas suffisante pour faire de la prévention. Le CHSCTA demande que soient calculés les taux de fréquence, les taux de gravité et l'indice de fréquence. Pour être pertinents les indicateurs doivent être déterminés par statut des personnels (contractuels/titulaires), par genre, par tranche d'âges et par type d'accidents ou maladies (TMS, affections respiratoires, TPS...).

Comme indiqué lors de la séance du 14 avril 2015, les membres du CHSCTA sont invités à transmettre à l'administration par courrier papier ou par messagerie les éléments précis dont ils souhaitent disposer. Les services concernés étudieront sur cette base la faisabilité de l'extraction de ces données des bases de gestion.

AVIS n°2 : Santé des personnels

Le CHSCTA demande une information sur les allègements de service pour raison médicale avec notamment le nombre de bénéficiaires, le nombre d'heures concernées et le nombre de refus éventuels. Un bilan des postes adaptés est aussi nécessaire.

Les bilans 2014-2015 seront communiqués sous format non nominatif. Ils seront inclus à l'avenir au CHSCTA « bilans » du mois d'avril.

AVIS n°3 : Conditions de travail des personnels

Le CHSCTA demande une communication du nombre de salarié(e)s à temps partiel et de salarié(e)s en complément de service, par catégorie professionnelle, par statut et par quotité de temps de travail.

Les services vont étudier la faisabilité de cette demande, en fonction des données disponibles dans les bases de gestion.

AVIS n°4 : Bilan social

Le CHSCTA demande que le bilan social porte non seulement sur l'année de référence mais aussi sur les 2 années précédentes. En matière de prévention, il est indispensable de mesurer les évolutions.

Les bilans présentés en CHSCTA sont pour l'instant annuels. Dès l'an prochain, les évolutions chiffrées seront ajoutées aux documents présentés sous réserve d'un périmètre équivalent.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général de l'académie

Luc JOHANN

Vincent DENIS